

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

## DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

**Date de convocation :**

27 mai 2015

**Date d'affichage :****Objet**

Recrutement d'un agent  
contractuel sur un emploi  
non permanent

De la commune BARBAZAN

Séance du 03 juin 2015 à 18 heures 00



Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes BOLEA Maryse, ARIES Fabienne, NOE Liliane, VEYRIES Nadine  
Mrs BRUNA Roger, MAURETTE Bernard, DELORT Thierry, SALES  
André, SIBRA Gérard.

Absent excusé : Monsieur VALLE Anthony.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien du lac et des thermes de Barbazan.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

**DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d' Adjoint technique de 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet .

Il justifie d'une expérience professionnelle de 4 ans dans ce même poste.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture De Saint-Gaudens le 04 juin 2015.

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 04 juin 2015

Le Maire

